Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260909-133_09_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 09 septembre 2026

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

Le mercredi neuf septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi trois septembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en Exercice : 29 | Nombre d'abstentions : 0 |
| Nombre de conseillers présents : 25 | Nombre de votants : 29 |
| Nombre de procurations : 4 | Nombre de votes pour : 29 |
| | Nombre de votes contre : 0 |

**Étaient présents :**

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme RIC Caroline, M. RIVOAL Jacques, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe.

**Absents Excusés :**

Mme CHAUVEL Elodie procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme TANCEREL Béatrice procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. BOUVET Gaëtan procuration à M. PRIMAULT Olivier, M. BLANCHARD Ronan procuration à Mme BOURUMEAU-FLORET Karine.

Mme HUON Christine a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 03 septembre 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 17 juin 2026 est lu et arrêté.

### 133_09_2026 – ZAC DE L'ISE - SECTEURS 2 ET 3 – CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX CESSIONS, LOCATIONS ET TRANSFERT DE DROITS IMMOBILIERS – ADDITIF NUMERO 3

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'aménagement urbain et aux mobilités, rappelle que par délibération n°40-03-2026, le conseil approuvait l'additif numéro 2 du document contractuel dénommé conditions générales applicables aux cessions, locations et transfert de droits immobiliers pour les programmes de logements inclus dans les secteurs 2 et 3 de la ZAC de l'Ise.

Le conseil est invité à prendre connaissance d'un additif numéro 3 qui précise notamment :

- L'élargissement de l'offre de terrains libres de constructeurs incluant désormais les lots 80 à 82 en secteur 2 en lieu et place du programme dénommé C06
- Les conditions de vente des terrains cédés au travers des contrats CCMI ENCADRES
- Les précisions contractuelles relatives aux projets de constructions de maisons individuelles

Les annexes 1 (Destination/sous-destinations-surfaces de plancher) et 3 (Cahier de Prescriptions Architecturales Paysagers et Environnementales) référencées aux conditions générales sont ainsi actualisées.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260909-133_09_2026-DE

**Vu** le code Général des Collectivités territoriales,
**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Considérant** les évolutions de l'opération ZAC de l'Ise pour s'adapter au contexte réglementaire et économique et permettre la réalisation des logements

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :**

- **Approuve** les nouvelles conditions générales (Additif numéro 3) et annexes applicables aux cessions, locations et transfert de droits immobiliers pour les secteurs 2 et 3 au sein de la ZAC multisite de l'Ise.
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre l'ensemble des pièces modifiées au rang des minutes de l'étude notariale 35 NOTAIRES,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou l'adjoint à l'aménagement urbain et aux mobilités à signer les actes qui se réfèreront désormais à ces nouvelles conditions contractuelles.

**ANNEXES 04 - ADDITIF N°3 DES CONDITIONS GENERALES EN VERSION INTEGRALE**
**ANNEXE 05 - LE CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES**

***Pour extrait conforme,***

***Le Maire, Sébastien GUERET***

